

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 31/07/2024 - 13469 - 2012 B 02372 - 789 934 171 - A.G. HOLDING



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION	
M GAUTIER ALAIN 66 AVENUE PAUL CEZANNE 13090 AIX EN PROVENCE FRANCE	Pour le compte de : SASU A.G. HOLDING 66 AVENUE PAUL CEZANNE 13090 AIX EN PROVENCE
N° d'adhérent : 20101736688686	N° SIREN : 789 934 171 Période déclarée : Année 2023 Date limite de dépôt : 18/05/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2023)
Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)
Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2023)
Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2023)

AO



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2023)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	66 AVENUE PAUL CEZANNE		
Code postal	13090	Ville	AIX EN PROVENCE
		Pays	FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

HOLDING

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	10 924	Déficit (report du 2033-B)
-----------------------------------	--------------------------	--------	----------------------------

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui
Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé	EBP

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations financières (1)	222 034		222 034
TOTAL I (5)	222 034		222 034
2 - Actif circulant			
Créances autres (3)	8 740		8 740
Valeurs mobilières de placement	86 666		86 666
Disponibilités	243 244		243 244
TOTAL II	338 650		338 650
TOTAL GENERAL (I + II)	560 684		560 684

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	188 400
Réserve légale	18 840
Report à nouveau	214 383
Résultat de l'exercice	132 738
TOTAL I	554 361
3 - Dettes (4)	
Comptes courants d'associés	6 323
TOTAL III	6 323
TOTAL GENERAL (I + II + III)	560 684

AG HOLDING SAS
66, Avenue Paul Cezanne
13090 AIX-EN-PROVENCE
Siren : 789 934 171

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze avril 2024 à onze heure,
Au siège social,

Monsieur Alain GAUTIER,
Associé unique, Président de la société AG HOLDING et porteur de 188 400 actions,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Alain GAUTIER, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lesquels font apparaître un bénéfice de 132 738 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 132 738 euros de la manière suivante :

AB

AC

Origine :

Résultat de l'exercice	132 738 euros
Report à nouveau antérieur	214 383 euros

Solde	347121 euros
-------	--------------

Affectation :

A titre de dividendes	200 000 euros
-----------------------	---------------

Solde	147 121 euros
-------	---------------

Le solde est affecté en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi 147 121 euros.

En conséquence de cette affectation, les capitaux propres s'établiront ainsi :

➤ Capital social :	188 400 euros
➤ Réserve légale :	18 840 euros
➤ Report à nouveau :	147 121 euros

Situation nette :	354 361 euros
-------------------	---------------

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'il a été procédé à une distribution de dividendes en 2022 de 200 000 euro , en 2021 de 200 000 euros en 2023 de 200 000 euros éligibles à l'abattement de 40 %.

TROISIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention qu'aucune convention nouvelle n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé entre la Société et son Président.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'actionnaire unique décide du remboursement sur justificatifs des frais de Monsieur Alain GAUTIER .

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Alain GAUTIER

